

Communiqué de presse

CARAC PERsPectives enregistre en 2005 un taux de rendement net de 4,30 % et évolue vers plus de dynamisme.

Paris, le 20 février 2006

La Carac - mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance – enregistre sur CARAC PERsPectives un taux de rendement net de 4,30 % en 2005. La Carac poursuit en outre la dynamisation de cette garantie de retraite et annonce la baisse des frais sur versement et l'assouplissement des options en cas de décès applicables à partir du 1^{er} janvier 2006.

Un taux de rendement net supérieur à la moyenne du marché

Pour sa première année pleine d'existence, la bonne performance du fonds en euros a permis de fixer une rentabilité nette de 4.30% pour CARAC PERsPectives. Elle s'explique par une gestion financière dynamique qui a su profiter de la hausse du marché des actions tout en préservant la sécurité à long terme.

Selon Patrick Legrand, Directeur du développement et du réseau de la Carac, « La gestion financière performante du fonds nous a permis d'une part de distribuer un taux de rendement net attractif de 4,30 %, et d'autre part de consolider nos provisions en cas de retournement des marchés. Ainsi nous posons les jalons d'une performance durable sur le long terme. C'est également dans l'optique de mieux répondre aux attentes de nos adhérents que nous annonçons les mesures d'assouplissement et de dynamisation de CARAC PERsPectives.»

Des frais sur versement abaissés et plafonnés

L'assemblée générale et le conseil d'administration de l'association GERP Carac ont voté la baisse des frais sur versement, et l'assouplissement des options de rente en cas de décès. Ces nouvelles conditions sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2006, et valables jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour les versements effectués par prélèvement automatique, les frais sur versement sont désormais de 3% maximum, et pour les versements hors prélèvement automatique, ils passent à 3,5 % maximum. Le montant annuel des frais sur versement cumulés sera plafonné à 600 euros pour tous les versements réalisés en 2006.

Des garanties complémentaires décès plus souples

Les conditions des options de rente en cas de décès du souscripteur pendant la période de cotisation évoluent pour mieux répondre aux attentes des adhérents. Si le souscripteur a choisi la rente viagère, il peut désormais désigner plusieurs bénéficiaires. S'il a opté pour la rente temporaire d'éducation, celle-ci sera maintenant versée jusqu'aux 25 ans du bénéficiaire, contre 18 ans auparavant.



CARAC PERsPectives : pour préparer sa retraite en toute sécurité

CARAC PERsPectives, créé fin 2004, est un placement sûr et transparent, qui s'inscrit dans le régime fiscal privilégié du PERP. Cette garantie offre la sécurité d'un fonds en euros. Ouverte à tous, quel que soit le statut professionnel, elle doit être souscrite avant le départ en retraite ou l'âge fixé par la réglementation.

La Carac - mutuelle régie par le livre II du Code la mutualité - propose une gamme de solutions adaptées dans les domaines de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance.

A travers un réseau de 56 sites d'accueil répartis sur le territoire national, le grand public peut profiter de l'expertise de la Carac en matière de retraite par capitalisation. Cette expertise, elle l'a acquise depuis 1924 à travers la Retraite Mutualiste du Combattant, marché sur lequel elle occupe la place de leader.

La Carac gère aujourd'hui pour le compte de ses adhérents plus de 300 000 garanties et un actif de quelques 5,5 milliards d'euros.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site : www.carac.fr

Contacts presse

i&e Consultants

Marina Boyer

Tél. : 01 56 03 14 67

Courriel : mboyer@i-et-e.fr

Carac

Cécile Grangeat

Tél. : 01 55 61 56 17

Courriel : cgrangeat@carac.fr